

Activités parlementaires

2017



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Chris Collins,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick



Le 19 septembre 2018

L'honorable Chris Collins
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 29^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Donald J. Forestell". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| APERÇU DE L'ANNÉE | 1 |
| FAITS SAILLANTS..... | 3 |
| PARLEMENTAIRES | |
| Rôle de la présidence | 5 |
| Rôle des députés | 5 |
| Activités de la Chambre | 6 |
| Statistiques comparatives sur la Chambre | 9 |
| Députés au 31 décembre 2017..... | 10 |
| Activités des comités..... | 12 |
| PARTICIPATION DE LA POPULATION | |
| Visiteurs et visites guidées..... | 18 |
| Activités spéciales et cérémonies | 20 |
| Programme des pages..... | 22 |
| Diffusion et webdiffusion | 23 |
| BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE | |
| Énoncé de mission et organigramme | 24 |
| Description des fonctions | 25 |
| Bureau du greffier | 26 |
| Service des finances et des ressources humaines..... | 29 |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative | 33 |
| Bureau du hasard..... | 36 |
| Traduction des débats..... | 39 |
| Projet spécial..... | 42 |
| Programme pour les parlementaires..... | 44 |



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année 2017 est une année mouvementée pour les bureaux de l'Assemblée législative. La troisième session de la 58^e législature prend fin et la quatrième session commence. En tout, la Chambre siège 57 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 95 réunions. La publication du rapport définitif d'un comité spécial, un remaniement ministériel, le recrutement d'un nouveau sergent d'armes et la démission d'un député sont quelques-uns des faits marquants de l'année.

La troisième session de la 58^e législature, qui s'ajourne le 16 décembre 2016, reprend brièvement le 31 janvier 2017, date à laquelle la ministre des Finances Cathy Rogers doit déposer le troisième budget du gouvernement. Au lieu de cela, la Chambre s'ajourne de nouveau avec le consentement unanime pour appuyer les efforts de secours déployés dans la Péninsule acadienne, laquelle a été gravement touchée par une tempête de verglas, et reprend ses travaux le 7 février. La ministre, M^{me} Rogers, présente le 7 février le troisième budget du gouvernement. Bruce Fitch, porte-parole de l'opposition en matière des finances, prononce le 9 février la réponse au discours du budget.

Pendant la séance du printemps, 33 projets de loi sont déposés. Parmi les projets de loi notables, il y a celui qui vise à changer la date fixée pour la tenue des élections provinciales, du quatrième lundi de septembre au troisième lundi d'octobre. Le projet de loi a pour objet de permettre à un plus grand nombre d'étudiants du postsecondaire de participer au processus électoral. Le changement ne prendra effet qu'après les élections provinciales du 24 septembre 2018. En outre, un projet de loi est déposé afin de réduire la limite des contributions politiques, qui est ramenée de 6 000 \$ à 3 000 \$, et de modifier la formule de financement public des partis politiques en vue de donner plus de poids aux votes reçus par les candidats de sexe féminin. Par la suite, le projet de loi est amendé afin d'interdire les contributions politiques faites par les personnes morales et les syndicats.

Le 4 mai, l'Assemblée législative adopte une résolution visant à souligner annuellement, le troisième samedi de septembre, la Journée Becca Schofield. Après avoir reçu un diagnostic de cancer en phase terminale, M^{me} Schofield, âgée de 17 ans et demeurant à Riverview, au Nouveau-Brunswick, a établi sa liste du cœur afin de convaincre les gens de poser, au hasard, des actes de bonté, de les publier sur sa page Facebook ou de les envoyer par gazouillis. À la suite de cette initiative, des centaines de personnes ont publié leurs actes de bonté en hommage à Becca.

La Chambre ajourne ses travaux le 5 mai, après un total de 29 jours de séance au cours du printemps. La troisième session est ensuite prorogée le matin du 24 octobre. En tout, 71 projets de loi sont déposés au cours de la troisième session, dont 59 reçoivent la sanction royale.

La Chambre siège 48 jours pendant la troisième session, pour un total de 176 heures, par rapport à 40 jours de séance, ou 171 heures, durant la session précédente. Le Comité permanent de la politique économique consacre 87 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Le 28 avril, le Comité spécial sur le cannabis est constitué par la Chambre. Le comité a pour mission de mener des consultations publiques sur la légalisation du cannabis à des fins récréatives et de déterminer si le modèle proposé par le groupe de travail gouvernemental doit être amélioré. Des audiences publiques se tiennent en juillet dans l'ensemble de la province. Le 1^{er} septembre, le comité publie son rapport définitif.

Le 21 juillet, la circonscription électorale d'Oromocto-Lincoln est renommée la circonscription électorale d'Oromocto-Lincoln-Fredericton pour mieux correspondre à la région qu'elle représente.

Plusieurs changements au Cabinet sont annoncés le 5 septembre. Benoît Bourque, Andrew Harvey



et Gilles LePage accèdent au Cabinet à la suite du départ annoncé des ministres Donald Arseneault, Victor Boudreau et Ed Doherty. Le remaniement ministériel permet aussi d'officialiser la structure de ministres régionaux en place au Nouveau-Brunswick. Cinq ministres se voient confier la responsabilité additionnelle de ministre régional afin de défendre les intérêts d'une région de la province au sein du Cabinet.

Voici la liste des ministres : Brian Gallant, premier ministre, président du Conseil exécutif et ministre régional de Saint John et du sud-ouest du Nouveau-Brunswick ; Stephen Horsman, vice-premier ministre, ministre des Familles et des Enfants et ministre régional du Grand Fredericton ; Denis Landry, ministre de la Justice et de la Sécurité publique ; Rick Doucet, ministre de l'Aquaculture et des Pêches, ministre du Développement de l'énergie et des ressources et leader parlementaire du gouvernement ; Brian Kenny, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Bill Fraser, ministre des Transports et de l'Infrastructure et ministre régional du centre du Nouveau-Brunswick ; Roger Melanson, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Éducation postsecondaire ; Francine Landry, ministre du Développement économique ; Cathy Rogers, ministre des Finances et ministre régionale du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick ; Serge Rousselle, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, procureur général, ministre de Services Nouveau-Brunswick et ministre régional du nord du Nouveau-Brunswick ; John Ames, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; Lisa Harris, ministre des Aînés et des Soins de longue durée et leader parlementaire adjointe du gouvernement ; Benoît Bourque, ministre de la Santé ; Andrew Harvey, ministre de l'Agriculture, des Mines et des Affaires rurales ; Gilles LePage, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Croissance démographique.

Le 16 octobre, Gilles Côté est nommé sergent d'armes. M. Côté compte plus de 27 années de service et d'expérience dans la Gendarmerie royale du Canada et possède des connaissances dans tous les aspects du maintien de l'ordre et de la sécurité. Sa nomination est confirmée le 25 octobre au moyen d'une motion de la Chambre.

La quatrième session de la 58^e législature s'ouvre le 24 octobre. La lieutenant-gouverneure donne lecture du discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement. Le chef de l'opposition officielle, Blaine Higgs, prononce le 26 octobre l'adresse en réponse au discours du trône.

Le 25 octobre, Bernard LeBlanc est nommé vice-président de la Chambre et remplace Hédard Albert.

Pendant la séance d'automne, 41 projets de loi sont déposés. En particulier, un projet de loi est déposé pour interdire le versement, à un membre du personnel politique du gouvernement, d'un paiement spécial ou d'une prestation spéciale entre la date d'émission des brefs d'élections générales provinciales et la date de la nomination d'un nouveau Conseil exécutif. Un projet de loi est aussi déposé afin d'interdire aux députés d'exercer des activités de lobbyisme ou d'être employés par une organisation qui exerce des activités de lobbyisme. L'interdiction s'étend aux anciens membres de l'Assemblée législative, qui ne peuvent exercer d'activités de lobbyisme dans le cadre d'une affaire ayant des liens avec la province avant qu'une période de 12 mois ne se soit écoulée depuis la date où ils ont cessé d'être membres.

Le 1^{er} décembre, Donald Arseneault démissionne à titre de député de Campbellton-Dalhousie. Élu pour la première fois lors des élections générales de 2003, M. Arseneault a été réélu par la suite en 2006, en 2010 et en 2014. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, M. Arseneault a été ministre de l'Énergie et des Mines, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ministre des Ressources naturelles, leader parlementaire adjoint et vice-premier ministre.

La Chambre ajourne ses travaux le 21 décembre, après 27 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Libéraux, 25 ; Progressistes-Conservateurs, 22 ; Parti vert, 1 ; vacance, 1.



FAITS SAILLANTS

Discours de la gouverneure générale à l'Assemblée législative

Le 7 novembre, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a l'honneur d'accueillir S.E. la très hon. Julie Payette, gouverneure générale du Canada, à l'occasion de sa première visite officielle au Nouveau-Brunswick, qu'elle amorce en prononçant un discours à la Chambre.

Accompagnée par la lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau, la dignitaire est accueillie à son arrivée par le premier ministre Brian Gallant. Avant d'entrer dans l'édifice de l'Assemblée législative, la gouverneure générale reçoit les honneurs militaires, qui incluent une salve d'honneur de 21 coups de canon et l'inspection de la garde d'honneur.

La gouverneure générale se rend ensuite à la Chambre historique, où le président de l'Assemblée Chris Collins, le premier ministre, le chef de l'opposition officielle Blaine Higgs et le chef du tiers parti David Coon lui expriment des mots de bienvenue avant qu'elle s'adresse aux parlementaires.

La gouverneure générale évoque son expérience d'avoir vu le Nouveau-Brunswick de l'espace pendant qu'elle était astronaute et exhorte les parlementaires et la population à travailler de concert afin de protéger la planète et d'atteindre des objectifs communs en matière de paix. Elle rappelle aux gens du Nouveau-Brunswick que les frontières politiques sont invisibles de l'espace et que l'union fait notre force en tant que population. Elle fait remarquer que la position unique du Nouveau-Brunswick en tant que membre fondateur du Canada et seule province officiellement bilingue du pays devrait servir d'exemple à d'autres régions, soit qu'il est possible de collaborer, de favoriser la tolérance et d'avoir le courage de rêver grand.



La très hon. Julie Payette, gouverneure générale du Canada, accompagnée du président, M. Collins, avant de s'adresser à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Conférence régionale de l'APF, Région Amérique

Du 30 juillet au 4 août, l'Assemblée législative est l'hôte de la 33^e conférence régionale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Région Amérique. Les 36 délégués qui assistent à la conférence de six jours représentent le Canada et les provinces membres de l'APF. Des invités spéciaux de la Région Europe et d'Haïti assistent aussi à la conférence.



Participants à la conférence régionale 2017 de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Les séances de travail portent sur la diminution des populations francophones dans les provinces canadiennes ainsi que sur les nouvelles, par corps législatif.

L'APF est une association de pays francophones qui a été créée au Luxembourg en 1967. Elle regroupe 52 sections membres, 14 sections associées et 17 observateurs issus de parlements de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Asie, de l'Europe et de l'Océanie.



Nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée

En 2017, trois nouveaux hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative sont nommés et assermentés. Sur les photos figurent, à partir de la gauche, le juge Alexandre Deschênes, c.r. (accompagné du juge en chef l'hon. J. Ernest Drapeau), assermenté commissaire aux conflits d'intérêts le 9 janvier ; Michèle Pelletier (accompagnée du président, M. Collins), assermentée défenseure du consommateur en matière d'assurances le 20 janvier ; Kimberly Poffenroth (aussi accompagnée du président, M. Collins), assermentée directrice générale des élections le 14 mars.



Conférence commune du CCCCP et du CCVL

Le Nouveau-Brunswick est l'hôte de la 38^e conférence annuelle commune du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCPC) et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL).

Plus de 95 délégués représentant les corps législatifs provinciaux et territoriaux ainsi que le Parlement du Canada assistent à la conférence qui se déroule du 10 au 12 septembre. Des observateurs spéciaux de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation et des îles Caïmans assistent aussi à la conférence.

Au nombre des intervenants figurent Elizabeth Weir, conseillère parlementaire et ancienne députée provinciale, et Tom Bateman, politologue à la St. Thomas University. Le CCCPC vote aussi la constitution révisée de son conseil.

Les séances de travail portent notamment sur le rôle des institutions politiques pour sauvegarder les régimes démocratiques, les défis qui se posent dans l'exercice d'une surveillance financière parlementaire efficace, l'incidence grandissante du travail réalisé en comité et l'obtention de meilleurs résultats, la façon dont les travaux d'audit législatif contribuent positivement à réduire les effets des changements climatiques au Canada et la façon d'encourager la collaboration entre les partis au sein des comités des comptes publics.



Participants à la conférence commune 2017 du CCCPC et du CCVL



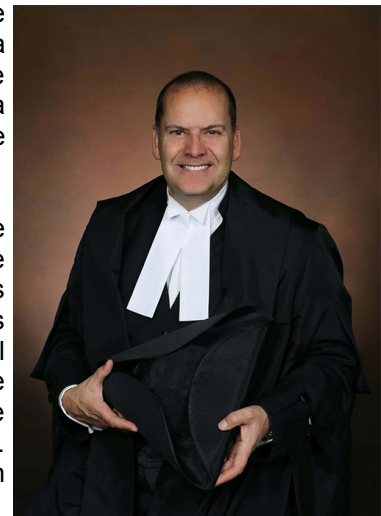
PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



*L'hon. Chris Collins,
président de l'Assemblée législative*

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

| | |
|----------|--|
| mardi | de 13 h à 18 h ; |
| mercredi | de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ; |
| jeudi | de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ; |
| vendredi | de 10 h à 12 h ; de 13 h à 16 h 30. |

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre.



























STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

| | 57 ^e législature | | 58 ^e législature | |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | 4 ^e session 2013-2014 | 1 ^{ère} session 2014-2015 | 2 ^e session 2015-2016 | 3 ^e session 2016-2017 |
| <i>Jours de séance</i> | | | | |
| Jours de séance | 70 | 64 | 40 | 48 |
| Séances en soirée | 6 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i> | | | | |
| - déposés | 70 | 50 | 40 | 56 |
| - sanction royale accordée | 69 | 49 | 34 | 53 |
| <i>Projets de loi d'intérêt privé</i> | | | | |
| - déposés | 8 | 2 | 2 | 6 |
| - sanction royale accordée | 8 | 2 | 2 | 5 |
| <i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i> | | | | |
| - déposés | 14 | 5 | 24 | 9 |
| - sanction royale accordée | 3 | 0 | 0 | 1 |
| <i>Motions émanant du gouvernement</i> | | | | |
| - total | 10 | 14 | 8 | 14 |
| - débattues | 1 | 4 | 2 | 6 |
| - adoptées | 10 | 14 | 7 | 12 |
| - retirées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Motions émanant des députés</i> | | | | |
| - total | 54 | 29 | 166 | 22 |
| - débattues | 22 | 24 | 15 | 18 |
| - adoptées | 6 | 14 | 5 | 9 |
| - retirées | 10 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Comité des subsides :</i> | | | | |
| - Chambre (jours de séance) | 16 | 3 | 3 | 2 |
| - Comité des prévisions budgétaires | 12 | 18 | 15 | 13 |
| - Autres comités | 11 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Rapports annuels déposés</i> | 59 | 87 | 56 | 74 |
| <i>Pétitions</i> | 14 | 112 | 72 | 40 |
| <i>Questions écrites</i> | 0 | 0 | 0 | 5 |



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2017 Plan de la Chambre

| | | | |
|---|--|---|--|
|  Victor Boudreau Shediac-Beaubassin-Cap-Pelé |  Andrew Harvey Carleton-Victoria |  Benoît Bourque Kent-Sud |  Bill Fraser Miramichi |
| |  Gilles LePage Restigouche-Ouest |  Serge Rousselle Tracadie-Sheila |  Rick Doucet Fundy-Les-Îles-Saint John-Ouest |
|  Hédard Albert Caraquet |  Monique LeBlanc Moncton-Est |  Lisa Harris Baie-de-Miramichi-Neguac |  Brian Gallant Baie-de-Shediac-Dieppe |
|  Bertrand LeBlanc Kent-Nord |  Chuck Chiasson Victoria-La-Vallée |  Francine Landry Madawaska-Les-Lacs-Edmundston |  Cathy Rogers Moncton-Sud |
|  Ed Doherty Saint John Harbour |  Bernard LeBlanc Memramcook-Tantramar |  Brian Kenny Bathurst-Ouest-Beresford |  Stephen Horsman Fredericton-Nord |
| |  Wilfred Roussel Shippagan-Lamèque-Miscou |  John B. Ames Saint Croix |  Roger Melanson Dieppe |
| |  Daniel Guitard Restigouche-Chaleur | |  Denis Landry Bathurst-Est-Nepisiguit-Saint-Isidore |

Nota : Il y a un siège vacant à la suite de la démission de Donald Arseneault le 1^{er} décembre.



L



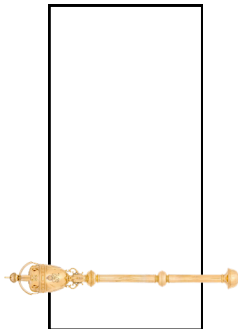
PC



PV












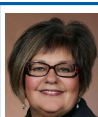



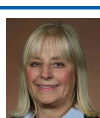









Chris Collins
Président
Moncton-Centre

Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Greffier adjoint

John-Patrick McCleave
Greffier aux comités

| | | |
|--|--|---|
|  Dorothy Shephard Saint John Lancaster |  Glen Savoie Saint John-Est |  Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest |
|  Kirk MacDonald Fredericton-York |  Jeff Carr New Maryland- Sunbury |  Sherry Wilson Moncton-Sud- Ouest |
|  Blaine Higgs Quispamsis |  Hugh Flemming Rothesay |  Bill Oliver Kings-Centre |
|  Madeleine Dubé Edmundston- Madawaska Centre |  Brian Macdonald Fredericton- Ouest-Hanwell |  Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac |
|  Trevor Holder Portland-Simonds |  Pam Lynch Fredericton- Grand Lake |  Jake Stewart Miramichi- Sud-Ouest- Baie-du-Vin |
|  Stewart Fairgrieve Carleton |  Jody Carr Oromocto-Lincoln- Fredericton |  Brian Keirstead Albert |
|  Bruce Fitch Riverview |  Bruce Northrup Sussex-Fundy- St. Martins | |
|  Carl Urquhart Carleton-York |  Gary Crossman Hampton | |
|  David Coon Fredericton-Sud | | |

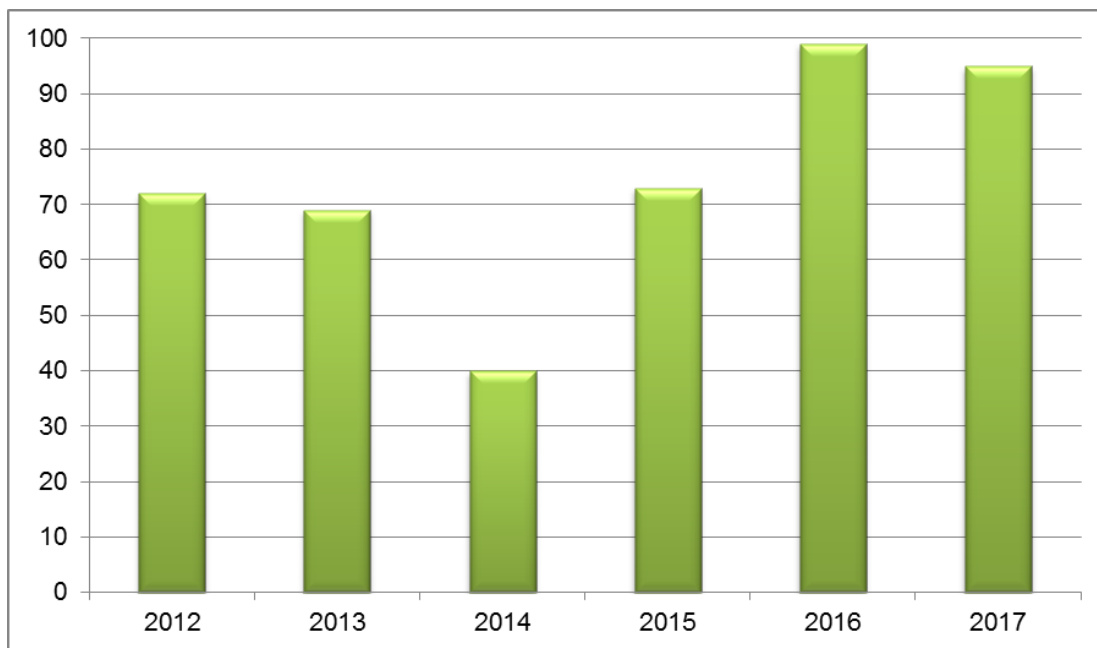


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2017, 9 comités permanents et un comité spécial sont constitués et tiennent 95 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2017.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

| | | |
|----------------|-------------------------------------|---------------|
| Membres | L'hon. M. Collins (président) | M. Albert |
| | M. Bernard LeBlanc (vice-président) | M. Guitard |
| | M ^{me} LeBlanc | M. Oliver |
| | L'hon. M. Melanson | M. Fairgrieve |
| | L'hon. M. Doucet | M. Coon |

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient huit réunions, les 11 et 18 janvier, le 29 mars, le 11 avril, le 15 juin, le 19 septembre ainsi que les 5 et 12 décembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée.

Comité permanent des corporations de la Couronne

| | | |
|----------------|-------------------------|---------------------|
| Membres | M. Chiasson (président) | M. Bertrand LeBlanc |
| | M. Bernard LeBlanc | M. Fitch |
| | M. Doherty | M. K. MacDonald |
| | M ^{me} LeBlanc | M. Savoie |
| | M. Boudreau | M. Wetmore |
| | M. Guitard | M. Coon |
| | M. Roussel | |

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité tient 10 réunions : les 17, 18, 19 et 20 janvier, le 20 juin, les 3, 4, 5 et 6 octobre ainsi que le 23 novembre. Le comité examine les volumes I, II, III, IV et V du rapport de 2017 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Le comité examine aussi les rapports annuels des entités suivantes : Ambulance Nouveau-Brunswick ; le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ; la Société de l'inclusion économique et sociale ; la Commission des services financiers et des services aux consommateurs ; Alcool NB ; la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick ; le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ; Opportunités Nouveau-Brunswick ; la Société de développement régional ; Services Nouveau-Brunswick ; Travail sécuritaire NB.



Comité permanent de la politique économique

| | | |
|----------------|------------------------------|----------------------|
| Membres | M. Chiasson (président) | M. Doherty |
| | M. Boudreau (vice-président) | M. K. MacDonald |
| | M. Albert | M ^{me} Dubé |
| | M. Guitard | M. Stewart |
| | M. Bertrand LeBlanc | M. Coon |
| | M. Bernard LeBlanc | |

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient 36 réunions : les 22, 29, 30 et 31 mars, les 13, 18, 19, 20, 21, 26, 27 et 28 avril, les 2, 3 et 4 mai, les 9, 14, 15, 16, 17, 22, 24, 28, 29 et 30 novembre ainsi que les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 19 et 20 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 23 mars, les 25, 27 et 28 avril, les 2, 3 et 4 mai, les 10 et 15 novembre ainsi que les 5, 7, 15 et 20 décembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

| | | |
|----------------|--------------------------------|--------------------------|
| Membres | M. Bernard LeBlanc (président) | M. Chiasson |
| | M. Boudreau | M. Fitch |
| | M. Albert | M. B. Macdonald |
| | M. Doherty | M ^{me} Shephard |
| | M ^{me} LeBlanc | M. Steeves |
| | M. Roussel | |

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 13 réunions : les 21, 22, 23, 24 et 28 février, les 1^{er}, 2, 3, 15 et 17 mars ainsi que les 12, 25 et 26 avril. Le comité présente un rapport à la Chambre le 27 avril.

Comité permanent de modification des lois

| | | |
|----------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Membres | L'hon. M. Rousselle, c.r. (président) | M ^{me} LeBlanc |
| | M. Albert (vice-président) | M. Flemming, c.r. |
| | M. Doherty | M. Fairgrieve |
| | M. Bernard LeBlanc | M. Holder |
| | M. Bertrand LeBlanc | M. Wetmore |
| | M. Chiasson | |



Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité tient trois réunions, les 14, 21 et 28 novembre. Le comité est saisi du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, et rencontre des responsables du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du SCFP—Nouveau-Brunswick, d'Unifor, de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick, du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante afin de discuter de l'objet du projet de loi. Divers organismes soumettent en outre des mémoires au comité. Le comité présente un rapport à la Chambre le 5 décembre.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

| | | |
|----------------|-----------------------------|-------------------------|
| Membres | M. Roussel (président) | M ^{me} LeBlanc |
| | M. Guitard (vice-président) | M. Jeff Carr |
| | M. Chiasson | M. Crossman |
| | M. Doherty | M. Northrup |
| | M. Bernard LeBlanc | M ^{me} Wilson |
| | M. Bertrand LeBlanc | |

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.

Activités

Le comité tient une réunion le 11 avril. Le comité présente un rapport à la Chambre le 25 avril.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

| | | |
|----------------|---------------------------|-------------------------|
| Membres | M. Albert (président) | M ^{me} LeBlanc |
| | L'hon. M. Doucet | M ^{me} Dubé |
| | L'hon. M. Rousselle, c.r. | M. Northrup |
| | M. Guitard | M. Jody Carr |
| | M. Boudreau | M. Savoie |
| | M. Bernard LeBlanc | |

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.



Activités

Le comité tient deux réunions, le 22 juin et le 5 décembre. Le comité examine les rapports annuels de la commissaire aux langues officielles et envisage l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire. Le comité présente un rapport à la Chambre le 5 décembre.

Comité permanent des comptes publics

| | | |
|----------------|------------------------------|--------------------|
| Membres | M. Holder (président) | M. Bernard LeBlanc |
| | M. Chiasson (vice-président) | M. Roussel |
| | M. Doherty | M. Jeff Carr |
| | M. Guitard | M. Crossman |
| | M. Bertrand LeBlanc | M. B. Macdonald |
| | M. Boudreau | M. Coon |
| | M. Albert | |

Mandat

Le comité examine les rapports de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité tient 11 réunions : le 20 juin, les 26, 27, 28 et 29 septembre, les 3, 10, 11, 12 et 13 octobre ainsi que le 23 novembre. Le comité examine les volumes I, II, III, IV et V du rapport de 2017 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères et bureaux suivants : Secrétariat des affaires autochtones ; Agriculture, Aquaculture et Pêches ; Cabinet du procureur général ; Éducation et Développement de la petite enfance ; Énergie et Mines ; Environnement et Gouvernements locaux ; Finances ; Santé ; Ressources humaines ; Justice ; Ressources naturelles ; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Sécurité publique ; Développement social ; Tourisme, Patrimoine et Culture ; Transports et Infrastructure. Le comité présente un rapport à la Chambre le 17 novembre.

Comité permanent de la politique sociale

| | | |
|----------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Membres | M ^{me} LeBlanc (présidente) | M. Roussel |
| | M. Chiasson | M ^{me} Shephard |
| | M. Albert | M. Keirstead |
| | M. Bertrand LeBlanc | M. Steeves |
| | M. Doherty | M. Stewart |
| | M. Bernard LeBlanc | |



Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2017.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur le cannabis

| | | |
|---------|----------------------------|-----------------------|
| Membres | M. Bourque (président) | M. Harvey |
| | M. LePage (vice-président) | M. Wetmore |
| | M. Chiasson | M ^{me} Dubé |
| | M ^{me} LeBlanc | M ^{me} Lynch |

Mandat

Le comité est constitué le 28 avril afin de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur le Rapport du Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis, et de déposer à la Chambre un rapport résumant ces consultations.

Activités

Le comité tient 11 réunions : le 21 juin, les 4, 12, 13, 24, 25, 26, 27 et 28 juillet ainsi que les 9 et 10 août. Le comité entend plus de 70 intervenants et reçoit 44 mémoires. Le 1^{er} septembre, le comité publie son rapport définitif. Le comité présente le rapport définitif à la Chambre le 24 octobre, à la reprise de la session.



PARTICIPATION DE LA POPULATION

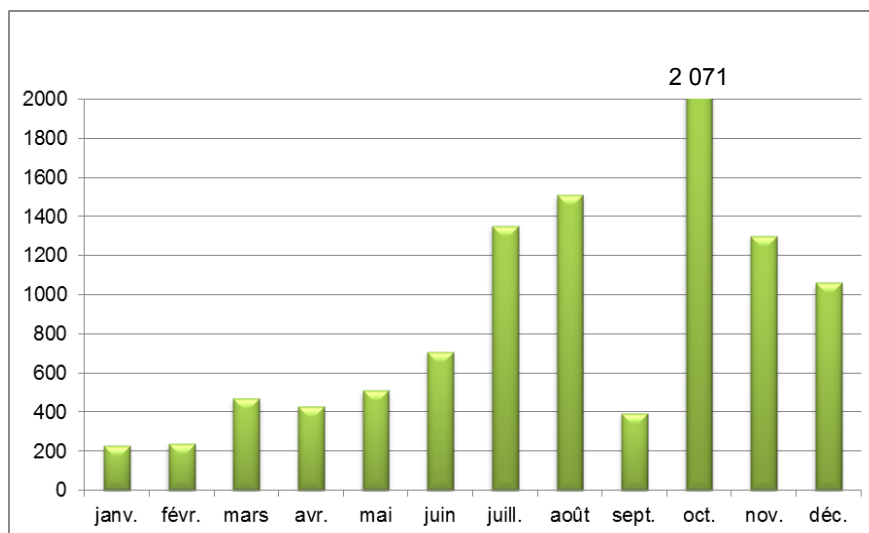


VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des objets d'art et des oeuvres d'art sur les lieux, ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année, mais particulièrement pendant les mois d'été, l'édifice et l'enceinte de l'Assemblée législative attirent des visiteurs des quatre coins de la province ainsi que des provinces et territoires canadiens. En outre, des visiteurs de l'étranger sont accueillis tous les jours. Des visites guidées sont offertes dans les deux langues officielles ; les gens peuvent aussi faire une visite autoguidée de l'édifice historique.



Nombre de visiteurs par mois en 2017



Comparativement à environ 8 823 personnes en 2016, quelque 10 260 personnes visitent l'Assemblée législative au cours de l'année 2017, soit le nombre le plus élevé en plus d'une décennie. L'augmentation du nombre de visiteurs est essentiellement le résultat du partenariat entre le gouvernement fédéral et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, établi dans le cadre de Canada 150, qui appuie l'éducation civique dans les écoles du Nouveau-Brunswick en offrant à ces dernières une subvention qui couvre une partie des frais de déplacement liés à leur visite à l'Assemblée législative. Le ministère fédéral du Patrimoine canadien coordonne les initiatives de Canada 150 pour le gouvernement du Canada et collabore avec les divers paliers de gouvernement et les secteurs privé et sans but lucratif aux célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération ayant lieu en 2017.

En mai, deux étudiants et une étudiante commencent leur emploi d'été en tant que guides touristiques : Lauren Colter, Corben Parker et Alex Robichaud offrent tous les jours des visites guidées jusqu'en septembre. Depuis 2013, l'Assemblée législative offre des visites sept jours sur sept pendant l'été.

Le 7 février, l'Assemblée législative accueille les Héritières du suffrage, un programme de l'organisme À voix égales qui a pour mission de faire élire davantage de femmes à tous les paliers de gouvernement au Canada. Onze femmes participent à un parlement modèle à la Chambre du Conseil législatif après avoir observé les délibérations de la Chambre plus tôt pendant la journée.

Pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, le ministère du Développement social et Services Nouveau-Brunswick organisent le 1^{er} novembre une visite de l'Assemblée législative offerte aux élèves de 9^e année. Une visite spéciale de l'Assemblée législative est organisée par ces ministères pour faire connaître aux élèves le fonctionnement de l'institution parlementaire, ainsi que les rôles du pouvoir législatif du gouvernement et de la fonction publique. La journée Invitons nos jeunes au travail est organisée par le Partenariat en éducation, un organisme national sans but lucratif qui prône un solide système d'éducation publique au Canada. Le Nouveau-Brunswick participe depuis 1996 au programme, au titre duquel la journée a lieu à l'échelle nationale depuis 1998, avec la participation de l'ensemble des provinces et territoires.

Une exposition d'un bureau fictif d'un des Pères de la Confédération est présentée dans le hall d'entrée de l'édifice en l'honneur des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada. L'exposition regroupe un grand nombre d'objets provenant de la Collection provinciale, de la Collection du Village historique de Kings Landing et de la Collection de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, dont un pupitre et une chaise utilisés par les conseillers législatifs du Nouveau-Brunswick vers 1841 ainsi qu'une tasse et une soucoupe utilisées en 1860 lors de la première visite royale au Nouveau-Brunswick du prince de Galles (devenu plus tard le roi Édouard VII).



Une exposition en l'honneur des Pères de la Confédération accueille les visiteurs dans le hall d'entrée de l'édifice.

L'Assemblée législative accueille en 2017 trois dignitaires. Le président de l'Assemblée législative se réunit le 27 avril avec S.E. Radnaabazar Altangerel, ambassadeur de la Mongolie au Canada ; le 23 mai avec S.E. Vijavat Isarabhakdi, ambassadeur de la Thaïlande au Canada ; le 27 juin avec M. Luis Eduardo Coronel, consul général de l'Uruguay à Montréal.



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice. Le 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme,



Illumination commémorant la bataille de la crête de Vimy le 9 avril.

l'Assemblée législative participe à la campagne Faites briller en bleu. Comme d'autres édifices emblématiques au Canada, l'Assemblée législative participe le 9 avril à la campagne de la Fondation Vimy visant à souligner le centenaire de la bataille de la crête de Vimy. Le portique est illuminé en vert, en bleu pâle, en bleu foncé et en rouge, soit les couleurs des insignes des quatre divisions du Corps expéditionnaire canadien qui a participé à la bataille de la crête de Vimy. L'Assemblée législative participe aussi à la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus. Du 24 au 30 avril, l'édifice baigne dans une lumière verte en vue d'offrir un soutien continu aux receveurs de greffes et aux donneurs et de susciter l'engagement à cet égard. Du 1^{er} au 7 mai, l'Assemblée législative illumine en vert le portique à l'occasion de la Semaine de la santé mentale. L'Assemblée législative est illuminée en or du 19 au 22 septembre afin de souligner le Mois de la sensibilisation au cancer infantile et de rendre hommage aux personnes qui ont été directement touchées par le cancer infantile. Dans le cadre du Mois de sensibilisation au diabète, l'Assemblée législative baigne dans une lumière bleu pâle du 8 novembre au 14 novembre, date de la Journée mondiale du diabète. Du 15 au 22 novembre, l'Assemblée législative

participe à la Campagne des lumières mauves. Un jeu de lumières mauves illumine l'Assemblée législative dans le cadre de cette campagne, qui est une initiative de Cancer du pancréas Canada. L'Assemblée législative est aussi illuminée en rouge du 26 novembre au 2 décembre à l'occasion de la Semaine nationale de sensibilisation au sida et de la Journée mondiale du sida, qui est soulignée le 1^{er} décembre. L'illumination de l'édifice permet d'accroître la sensibilisation et les connaissances de la population à propos du VIH/sida et de remédier au caractère honteux de la maladie, lequel peut nuire à la prévention, aux soins et aux traitements. Les 24 et 25 novembre et le 6 décembre, l'Assemblée législative illumine en mauve le portique pour appuyer l'initiative des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe. La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et la Journée internationale des droits de la personne sont soulignées dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, une campagne internationale lancée en 1991 par le truchement du Women's Global Leadership Institute et coordonnée par le Center for Women's Global Leadership.

Le 1^{er} juillet, l'Assemblée législative est l'hôte d'une cérémonie spéciale d'inspection et de relève de la garde qui est organisée en partenariat avec la ville de Fredericton pour marquer le 150^e anniversaire de la Confédération. Chaque jour durant l'été, sur la place des Officiers (berceau de l'Armée canadienne), des personnes portant des costumes d'époque reconstituent une relève de la garde et se livrent à des exercices militaires visant à commémorer l'établissement de la Compagnie A du Infantry School Corps.



M. Collins, président de l'Assemblée législative, inspecte la Garde de cérémonie sur le terrain de l'Assemblée législative à l'occasion de la fête du Canada.



Pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération, une présentation multimédia de haute technologie est projetée sur la façade de l'édifice de l'Assemblée législative pendant l'été, à compter du 21 juin. La présentation de 30 minutes, intitulée MALA, qui, dans la langue mi'kmaq, veut dire « d'où je viens », retrace l'histoire du Nouveau-Brunswick grâce à des personnages et à des événements marquants. La présentation met en scène des événements culturels, des partenaires, des personnages et des faits importants de l'histoire du Nouveau-Brunswick et met en valeur la diversité culturelle des Premières nations, des anglophones, des francophones et des immigrants.

Pour marquer la Journée nationale des Gardiens de la paix, qui est soulignée le 9 août chaque année, le drapeau des Nations Unies est hissé devant l'Assemblée législative, et des membres d'une association d'anciens gardiens de la paix, The Blue Helmets, plantent un chêne de Vimy sur le terrain de l'Assemblée législative.

Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative en 2017, y compris la cérémonie annuelle de remise de la Fourragère du Canada des Guides du Canada, tenue le 28 octobre, la cérémonie annuelle de remise des Prix du Chef scout du conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada, qui a lieu le 4 novembre, et la cérémonie de remise des Prix du duc d'Édimbourg, niveau argent, qui se déroule le 18 novembre. La lieutenant-gouverneure préside traditionnellement les trois cérémonies.

La cérémonie annuelle d'assermentation des conseillers de la Reine se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 30 octobre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 11 récipiendaires de cette année : Lee C. Bell-Smith, de Saint John ; Nathalie Chiasson, de Shippagan ; Michael Comeau, de Fredericton ; George L. Cooper, de Moncton ; Chantal N. Daigle, de Quispamsis ; Annie Daneault, de Grand-Sault ; Amanda Evans, de Carters Point ; Kathryn Gregory, de Fredericton ; David L.E. Peterson, de Fredericton ; William G. Stephenson, de Fredericton ; Chantal Thibodeau, de Dieppe.



La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 1^{er} décembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. la lieutenant-gouverneure Jocelyne Roy Vienneau, Chris Collins, le président de l'Assemblée, Brian Macdonald, le député de Fredericton-Ouest—Hanwell, David Coon, le député de Fredericton-Sud, Donald Forestell, le greffier de l'Assemblée, et le père Shawn Daley, l'aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par les membres de la chorale de la George Street Middle School et de la chorale Stepping Stone Singers. Après l'illumination de l'arbre, le père Noël et le Fredericton Concert and Marching Band mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, à l'occasion de l'illumination de son arbre.

Le 13 décembre, l'Assemblée législative est l'hôte d'une réception, organisée en partenariat avec le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick et le regroupement Femmes pour 50 %, qui vise à souligner le 50^e anniversaire de l'élection de la première femme à l'Assemblée législative, l'hon. Brenda Robertson, et à encourager la participation accrue des femmes en politique. L'hon. Brenda Robertson a été élue pour la première fois en 1967 pour représenter le comté d'Albert et elle a été réélue à quatre reprises : pour représenter le comté d'Albert (1970), puis la circonscription de Riverview (1974, 1978, 1982). L'hon. M^{me} Robertson a été la première femme élue à l'Assemblée législative et la première femme à faire partie du Cabinet. En 1984, elle a été nommée au Sénat et y a siégé jusqu'en 2004. Au cours de sa vie, l'hon. M^{me} Robertson a reçu de nombreux prix et honneurs et a notamment été investie de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME DES PAGES

Les pages sont de jeunes personnes qui sont sélectionnées pour agir comme messagers de la Chambre et accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le Feuilleton et Avis du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi à titre de page, disponible sur le site Web de l'Assemblée législative.

Les pages pour les séances du printemps 2017 sont Katie Avery, Lauren Colter, Emily Dow, Jennifer Estey, Trupti Gadkari, Melissa Gottschall, Austin Henderson, Katie Kim, Phoebe Marmura Brown, Abigail McCarthy, Corben Parker, Andrea Robertson, Alex Robichaud (page en chef), Mackenzie Taylor et Nathaniel Wallace.

Les pages pour les séances d'automne 2017 sont Sarah Albert-Bélangier, Erik Arsenault, Austin Henderson, Ellen Hiltz, Phoebe Marmura Brown, Corben Parker, Julie Roberge, Alex Robichaud (page en chef), Brandon Robinson, Jarrod Ryan, Matt Thompson, Deepigha Shree Vittal Babu et Natasha Williamson.

Le 31 mars, trois cadets supérieurs de l'Unité régionale de soutien aux cadets (Atlantique), pour la région du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, agissent en tant que pages honoraires pour souligner le 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy et commémorer les sacrifices des hommes et des femmes du Canada pendant la Première Guerre mondiale. L'adjudant-maître Bryanna Keddy, le premier maître de 2^e classe Hannah Marie McCarthy et l'adjudant-chef Aidan McKenzie sont présents sur le parquet de la Chambre pour aider les pages dans leurs fonctions pendant une séance de l'Assemblée législative. La lieutenant-gouverneure accueille ensuite les cadets et les pages à la Résidence du gouverneur en reconnaissance des services qu'ils rendent à la province.



Les pages et les cadets à la Résidence du gouverneur. Première rangée : Katie Kim, Lauren Colter, S.H. Ronald Vienneau, Son Honneur, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau, Phoebe Marmura Brown et Jennifer Estey. Deuxième rangée : Alex Robichaud, Trupti Gadkari, Emily Dow, Mackenzie Taylor, Austin Henderson et Melissa Gottschall. Troisième rangée : Bryanna Keddy, Hannah Marie McCarthy et Aidan McKenzie.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée législative décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion sur le canal spécialisé a lieu le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2017, les délibérations sont diffusées au canal 70 du service de câblodiffusion numérique de Rogers Cable dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2017, Rogers continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. En 2017, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

Les délibérations du Comité permanent de la politique économique et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires sont aussi diffusées en 2017 au canal 70 de Rogers et aux canaux 1 et 401 de Bell Aliant, étant donné qu'elles se tiennent à la Chambre de l'Assemblée législative.

En 2017, la source audio et vidéo des délibérations de l'Assemblée législative continue d'être diffusée en continu en direct sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, la source audio des réunions du Comité spécial sur le cannabis, du Comité permanent des comptes publics, du Comité permanent des corporations de la Couronne, du Comité permanent de modification des lois et du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé est diffusée en continu en direct sur Internet.

Afin de moderniser le matériel original de diffusion, trois nouvelles caméras haute définition sont installées à la Chambre, et un nouveau serveur vidéo est acheté pour la salle de réalisation en 2017. L'intention est de moderniser le reste du matériel en 2018.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : l'horaire régulier des séances ; la distribution du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative ; plusieurs séries spécialisées sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

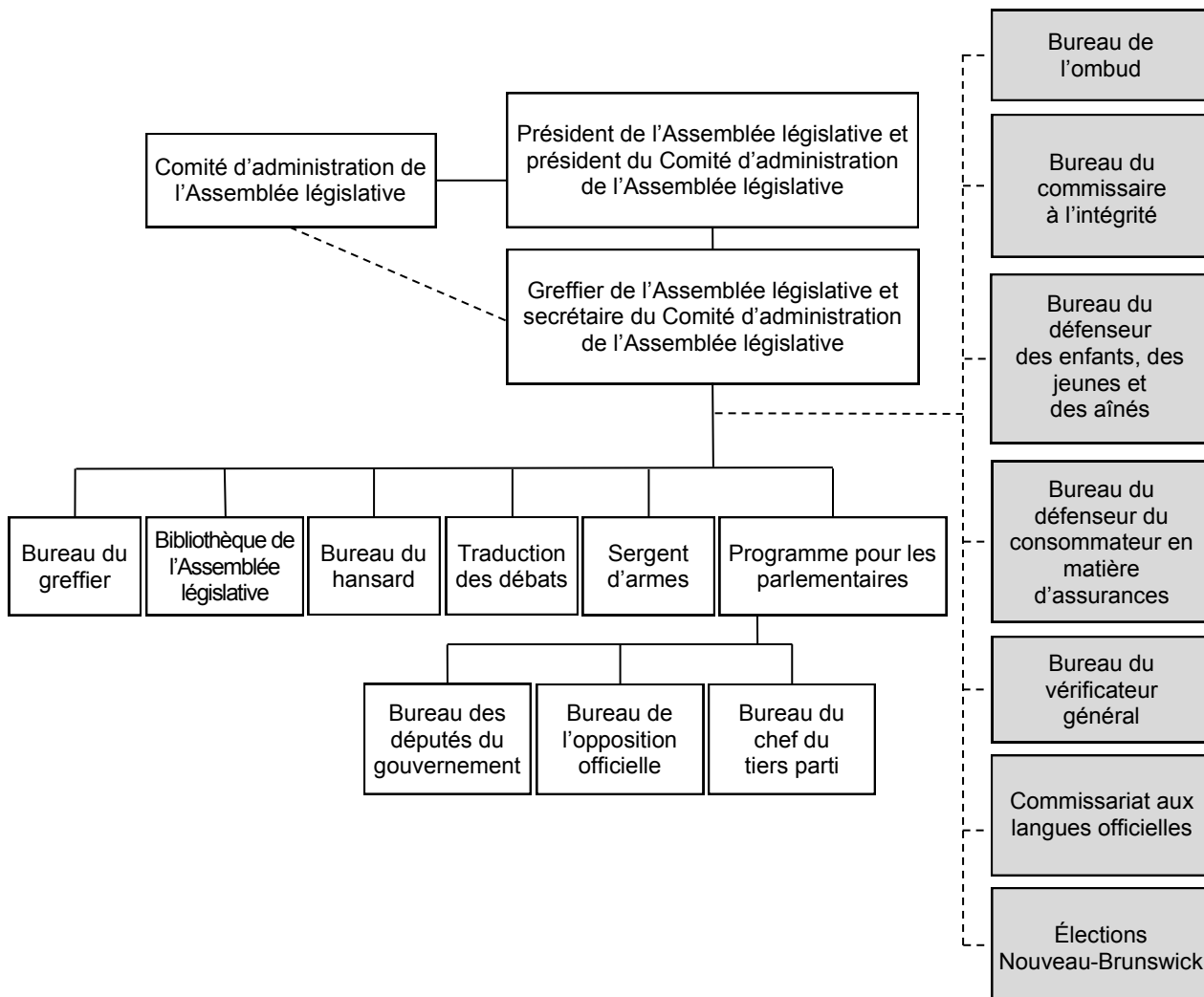


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau de l'ombud, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles, au bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, au bureau du vérificateur général, au bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

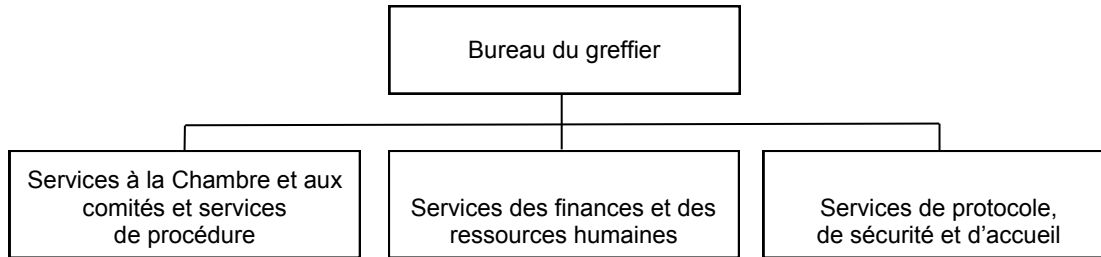
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



En 2017, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre.

Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier. Le greffier et les greffiers adjoints exercent les fonctions de greffiers parlementaires et de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois applicables, et ils rédigent ou révisent les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire ainsi que les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, le greffier et les greffiers adjoints se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2017, le greffier aux Journaux compile 57 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2015-2016 est publié en 2017.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2017, 74 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.



L'Assemblée législative poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget de 2017-2018 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 24 octobre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. En outre, la période des questions orales continue d'être archivée en ligne, ce qui permet au public de visionner en ligne la période quotidienne des questions en direct ou grâce au libre accès aux archives audio et vidéo.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 58^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, à la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) — laquelle comprend des réunions du Conseil régional canadien et des Femmes parlementaires du Commonwealth —, au colloque régional canadien de l'APC, à la réunion annuelle et au forum politique régional de la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la réunion annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2017, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que le personnel politique des bureaux de circonscription, l'interprétation en langues autochtones, les fonctionnaires judiciaires agissant comme témoins, le pairage, les pétitions électroniques, la prière et les parrains multiples d'un projet de loi.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la Revue parlementaire canadienne. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'APC et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2017, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».



Hommages

Deux anciens députés sont décédés en 2017.

Leland Watson McGaw (progressiste-conservateur) est décédé le 26 mars. M. McGaw a été élu le 23 octobre 1967 pour représenter la circonscription de Charlotte. Il a été réélu en 1970, en 1974, en 1978 et en 1982. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre du Tourisme, Orateur suppléant, président du conseil d'administration de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.

David Adelbert Bishop (progressiste-conservateur) est décédé le 8 juillet. M. Bishop a été élu le 30 septembre 1974, lors d'une élection partielle, pour représenter la circonscription de York. Il a été réélu en 1974, en 1978 et en 1982. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : Élections Nouveau-Brunswick, le Bureau du vérificateur général, le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, le bureau du commissaire aux langues officielles, le Bureau du commissaire à l'intégrité, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et le Bureau de l'ombud.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
 - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagées par les députés.
- Achat et paiement de produits et de services
 - Voir au respect des lois et des règlements.
 - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
 - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
 - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme le prescrivent la *Loi sur l'Assemblée législative* et le ministère des Finances.

Service des finances

La Chambre siège pendant 55 jours en tout au cours de l'exercice financier 2016-2017, par rapport à 53 jours en 2015-2016 et à 55 jours en 2014-2015. Puisque le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit seulement les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2016-2017. Au total, un budget supplémentaire se chiffrant à 210 000 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 13 211 800 \$ sur un budget total révisé de 13 389 000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 12 963 000 \$ sur un budget de 13 326 000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016.



**Sommaire financier pour l'Assemblée législative
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)**

| | Budget | Réal |
|---|----------|----------|
| <i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i> | | |
| Allocations des parlementaires | 7 991,0 | 7 840,6 |
| Comités parlementaires | 231,0 | 377,2 |
| Total partiel | 8 222,0 | 8 217,8 |
| <i>Bureau de l'Assemblée législative</i> | | |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative | 430,0 | 435,9 |
| Bureau du greffier (y compris le cabinet du président) | 1 610,0 | 1 599,3 |
| Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts | 224,0 | 147,4 |
| Bureau du harsard | 585,0 | 575,6 |
| Traduction des débats | 715,0 | 717,5 |
| Total partiel | 3 564,0 | 3 475,7 |
| <i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i> | | |
| Bureau des députés du gouvernement | 508,0 | 434,2 |
| Bureau de l'opposition officielle | 940,0 | 929,1 |
| Bureau du Parti vert | 155,0 | 155,0 |
| Total partiel | 1 603,0 | 1 518,3 |
| <i>Total : Assemblée législative</i> | 13 389,0 | 13 211,8 |

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 789 000 \$ en 2016-2017. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs étapes des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire, l'aménagement paysager dans l'enceinte de l'Assemblée législative, notamment l'établissement d'un périmètre de sécurité et l'installation de bornes de protection, ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices parlementaires.

Un gel du budget de fonctionnement de l'Assemblée législative est en vigueur pendant l'exercice financier 2017-2018 (déduction faite des crédits spéciaux de 2016-2017 totalisant 210 000 \$). Un budget de fonctionnement global de 13 073 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2017-2018. Le 1^{er} septembre, le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée fusionnent et deviennent le Bureau du commissaire à l'intégrité. En conséquence, la somme de 75 000 \$ est transférée du budget du Bureau de l'Assemblée législative à celui du Bureau du commissaire à l'intégrité. Le budget du Bureau de l'Assemblée législative passe donc à 12 998 000 \$.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel du Service des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2016-2017 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.

Conformément à une décision prise par le Comité d'administration de l'Assemblée législative, cette dernière offre un service de paiement direct, au nom de tous les députés, du loyer de leur bureau de circonscription.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés, aux employés de l'Assemblée législative et aux bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
 - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux à tous les nouveaux députés et employés.
 - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement.
 - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
 - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
 - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
 - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au *Manuel d'administration* de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2017, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 11 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 16 employés et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 20 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Des augmentations économiques pour les employés sont traitées en 2017. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération actuel.

Le service continue d'offrir un service de la paye au personnel des bureaux de circonscription des simples députés. Les membres du personnel de ces bureaux sont payés à la quinzaine par l'intermédiaire du système d'information sur les ressources humaines de la province (SIRH). Les membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés à même l'indemnité de bureau de circonscription, conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*.

En tout, 60 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.



En 2017, le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF). Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par UNB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Human Resources Association of New Brunswick et l'Institut de la gestion financière et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

Effectif de l'Assemblée législative

| | <i>Permanent</i> | <i>Élu</i> | <i>De session</i> | <i>Occasionnel</i> | <i>Programme du service de paye</i> |
|--|------------------|------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------|
| <i>Bureau du greffier</i> | | | | | |
| Soutien à la Chambre et aux comités | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Administration générale | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Finances et ressources humaines | 5 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| Technologie | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sergent d'armes | 3 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| Cabinet du président | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i> | 7 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| <i>Bureau du harsard</i> | 9 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| <i>Traduction des débats</i> | 10 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| <i>Bureau des députés du gouvernement</i> | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Bureau de l'opposition officielle</i> | 10 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| <i>Bureau du député du tiers parti</i> | 2 | 0 | 0 | 8 | 0 |
| <i>Pages et guides (étudiants)</i> | 0 | 0 | 18 | 0 | 0 |
| <i>Députés</i> | 0 | 49 | 0 | 0 | 36 |
| <i>Total</i> | 59 | 49 | 18 | 28 | 36 |



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés et au personnel de l'Assemblée législative ou aux ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et chaque ministère doivent déposer à la bibliothèque quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque élargit son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. L'adaptation à l'expansion rapide des ressources d'information électroniques constitue un défi important. La bibliothèque continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et les membres actuels du public.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel de l'Assemblée, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière impartiale. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 16 h 30 le vendredi. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2017, plusieurs maisons d'édition et particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les organismes et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Maisons d'édition, associations et groupes

Bouton d'or Acadie Inc., le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, Goose Lane Editions et La Grande Marée.

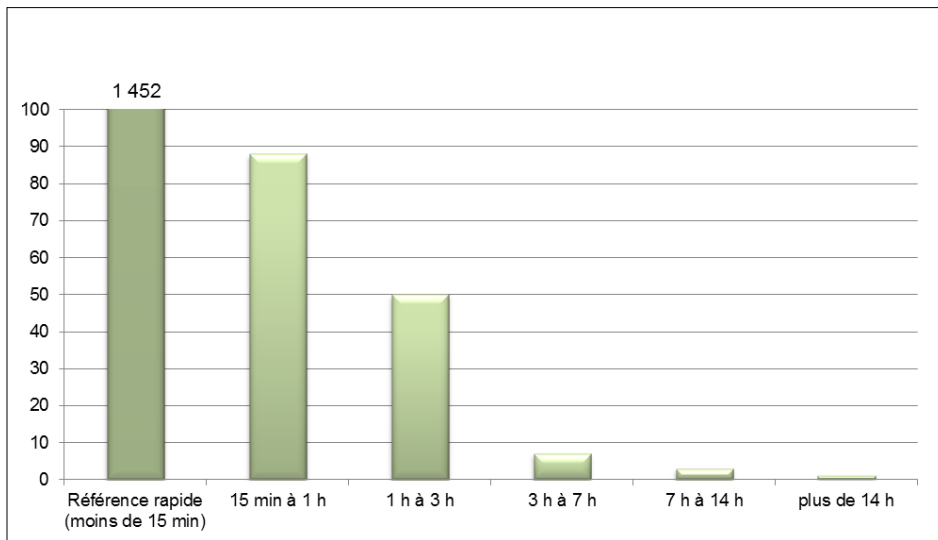
Particuliers

Alexander Gibson Briggs, le député Chuck Chiasson, Jacques Gagnon, Dawn Bell Logan, Neill McKay, Janet McNeil, Diane Mercier-Allain, Margie Parker, John Swanton, Janet Trail et Jim Whalen.



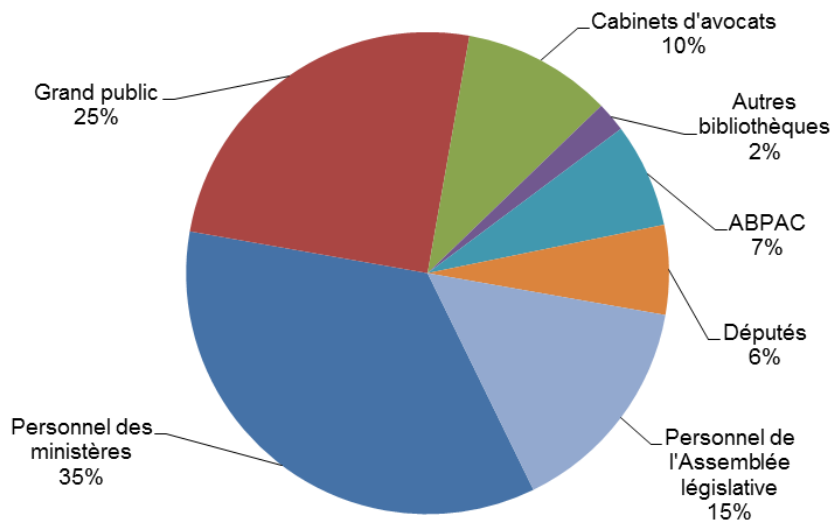
Services de référence, de bibliothèque et d'extension

En 2017, le personnel du service de référence est très occupé. Le nombre de questions de référence augmente de 15 %. Plusieurs des questions sont complexes et y répondre demande de nombreuses heures de travail. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses.



Nombre de questions selon le temps de réponse

Voici un graphique représentant la ventilation par type de clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2017, que ce soit en personne ou autrement.



Types de clientèle qui demande des renseignements



Le service de prêt entre bibliothèques qu'offre la bibliothèque de l'Assemblée est utilisé activement en 2017. Un total de sept demandes de documents sont envoyées à d'autres bibliothèques au nom de notre clientèle. La bibliothèque reçoit, d'autres bibliothèques, trois demandes d'emprunt de certains de nos documents.

Pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada, de nouvelles expositions sont régulièrement montées dans la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde ; livres et autres documents sur divers sujets y sont présentés au cours de cette année d'anniversaire. Les expositions portent notamment sur des gens du Nouveau-Brunswick bien connus, les Pères de la Confédération, les auteurs du Nouveau-Brunswick, Canada 150, les symboles du Nouveau-Brunswick, l'histoire et la culture des Premières nations au Nouveau-Brunswick, les personnalités sportives du Nouveau-Brunswick, les militaires du Nouveau-Brunswick (exposition surtout axée sur les journaux et les mémoires) et les artistes du Nouveau-Brunswick.

Publications officielles

La Collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection d'au-delà de 8 000 documents imprimés et catalogués ainsi qu'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés, notamment des doubles. De plus, le personnel gère le dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick. En 2017, un total de 212 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques, notamment des monographies et des rapports annuels. Jusqu'à maintenant, plus de 2 600 documents peuvent être consultés.

Projets et initiatives

Au printemps, la bibliothèque lance, au moyen d'une application Web (DocVault), la première version du nouveau système numérique interne de dépôt de documents. Cette application permet au personnel de la bibliothèque de facilement rassembler et organiser des éléments numériques (textes, vidéo, photos et audio), puis de s'en servir à des fins de recherche. Ainsi, le personnel peut créer des collections et y ajouter des éléments et des métadonnées adaptées. Pour les documents textes, le système offre des possibilités de recherche en texte intégral avancée grâce à une application dorsale Elasticsearch. Le personnel de la bibliothèque ajoute au système des collections comprenant des numéros de la *Gazette royale* et des communiqués de presse provinciaux. À la fin de l'année 2017, 1 901 communiqués de presse gouvernementaux datant des années 60 et 1 373 numéros de la *Gazette royale* datant de 1972 à 1997 ont déjà été numérisés, soumis à un procédé de reconnaissance optique de caractères et ajoutés au système (DocVault), accompagnés de métadonnées.

À l'automne débute, par le truchement de DocVault, la phase deux de l'initiative, qui comprend l'amélioration des outils de recherche et de gestion des fichiers.

Personnel

Janet McNeil, bibliothécaire aux Publications gouvernementales, prend sa retraite le 28 avril, après 28 années de service à la bibliothèque de l'Assemblée législative. Son savoir et son expertise seront irremplaçables.

Rebekah Wheaton, étudiante à la maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information à la Western University et stagiaire coop, travaille à la bibliothèque du début mai jusqu'au mois d'août. Pendant l'été, elle travaille au service de référence et contribue à faire avancer divers projets à la bibliothèque.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

Comme c'est le cas dans d'autres pays du Commonwealth britannique, les comptes rendus officiels des débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, soit le *Journal des débats*, sont appelés le « hansard ». Ce nom tire son origine de Thomas Hansard, qui publie les débats du Parlement britannique sous le nom de *Hansard's Parliamentary Debates* au début des années 1800.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick produit dans les deux langues officielles les transcriptions des séances de la Chambre et des réunions de comités de l'Assemblée législative. Il s'occupe aussi de l'enregistrement et de l'enregistrement sonore de toutes les délibérations et activités spéciales qui s'y déroulent. Tel qu'il est indiqué ci-après, en 2017, le personnel du Bureau du hansard produit 3,06 millions de mots issus des travaux de la Chambre et de comités. De plus, il assure des services d'enregistrement et de sonorisation lors de 151 activités.

Transcription du hansard

Le Bureau du hansard produit les bleus ainsi que les transcriptions mises au point. Les bleus sont des transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, puis qui sont affichées sur le réseau de l'Assemblée législative. Les transcriptions mises au point sont les bleus qui ont été révisés, qui ont fait l'objet de plus amples recherches s'il y a lieu, auxquels les pages liminaires ont été ajoutées et qui sont affichés de nouveau.

Le personnel achève les bleus de 101 séances complètes et réunions et achève la mise au point des transcriptions de 79 séances complètes et réunions. Il achève aussi les bleus de parties de chaque séance de la Chambre et de certaines réunions de comités en raison de la mise au point faite chaque jour des transcriptions prioritaires. Le tableau ci-après présente le compte de mots des transcriptions réalisées en 2017.

| COMPTE DE MOTS DES TRANSCRIPTIONS | | |
|---|----------------|----------------------|
| Sources des transcriptions | Compte de mots | Pourcentage du total |
| Assemblée législative | 1 553 714 | 51 % |
| Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires* | 401 932 | 13 % |
| Comité permanent de la politique économique* | 578 504 | 19 % |
| Autres comités permanents et spéciaux** | 527 654 | 17 % |
| COMPTE TOTAL DE MOTS | 3 061 804 | 100 % |

*Sur motion adoptée, les transcriptions de ces comités sont jointes à celles des travaux de la Chambre.

**Corporations de la Couronne, modification des lois, comptes publics, cannabis ainsi que procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée



Pendant les séances de la Chambre, certaines transcriptions sont systématiquement considérées comme prioritaires et sont donc achevées et affichées en premier. Le tableau ci-après présente le nombre de transcriptions de ce genre qui sont produites en 2017.

| TRANSCRIPTIONS PRIORITAIRES PRODUITES | | | |
|--|---|----------------------------|--------------|
| Questions orales* | Présentations d'invités, condoléances et messages de félicitations | Demandes d'extraits | TOTAL |
| 55 | 774 | 355 | 1 184 |

*La période des questions dure normalement 30 minutes et peut être prolongée.

La transcription des questions orales est affichée et distribuée environ trois heures après la fin de la période des questions. Les parlementaires du côté de l'opposition posent 823 questions, dont les sujets les plus récurrents sont les soins de santé, l'impôt foncier et les politiques et pratiques du gouvernement.

Les transcriptions de messages comptent 318 présentations d'invités, 225 messages de félicitations et 231 condoléances. Ces messages sont transcrits, mis au point et affichés moins d'une journée après avoir été prononcés à la Chambre.

Parmi les demandes de transcription reçues (179 pour les séances de la Chambre et 176 pour les réunions de comités), 145 sont achevées et distribuées le jour même de la demande. Les transcriptions demandées varient en longueur, passant d'extraits à des séances complètes et des réunions. Comparativement à l'année précédente, le nombre de demandes reçues en 2017 augmente de 44 %.

Enregistrement et enregistrement sonore

Pendant l'année 2017, le Bureau du harsard consacre de plus en plus de temps aux tâches liées à la sonorisation et à l'enregistrement qui sont réalisées avant les délibérations et activités et durant celles-ci : le personnel vérifie le matériel de son et d'enregistrement ; il enregistre les activités dans les systèmes d'enregistrement numérique ; il surveille les systèmes et change l'état d'enregistrement des activités ; il assure la préparation et le fonctionnement de la console ; il établit l'horaire de travail et forme des membres du personnel à la console ; il se déplace pour assister à des réunions de comités tenues à l'extérieur ; il veille à la tenue des registres. Après les activités, le personnel numérise et classe les documents de recherche recueillis, calcule et enregistre les statistiques, et révisé et affiche de nouveau les registres de la console.

Le personnel s'occupe de l'enregistrement et de l'enregistrement sonore de 151 activités : 57 séances de la Chambre, 80 réunions de comités et 14 activités spéciales. Le tableau ci-après illustre les heures consacrées à l'enregistrement durant l'année.

| HEURES D'ENREGISTREMENT ET D'ENREGISTREMENT SONORE | | | | |
|---|----------------------------|----------------------------|---|------------------------------|
| Heures de fonctionnement de la console | | | Nombre d'heures consacrées aux tâches connexes | Nombre total d'heures |
| Séances de la Chambre | Réunions de comités | Activités spéciales | | |
| 190 | 334 | 34 | 368 | 926 |



Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard. Le bureau continue de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant à son bulletin, en répondant aux demandes formulées par d'autres corps législatifs ainsi qu'en participant à la conférence annuelle.

Ressources humaines et activités

Au cours de l'année, le personnel du Bureau du hansard suit de la formation en langue seconde, et des cours de perfectionnement professionnel. Il fait une présentation et fait faire une visite des bureaux au personnel des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Des membres du personnel font aussi des présentations et distribuent de la documentation durant les deux séances d'orientation des pages. En outre, le personnel prend part à la sélection et à l'orientation de nouveaux employés, assure leur formation et fournit des conseils et de la rétroaction relativement à la transcription et au fonctionnement de la console, et crée et tient à jour des documents et manuels de référence internes.

En juin, Pamela Fulton fait don au bureau d'une collection de volumes du hansard datant de 1900 à 1972 qui avait appartenu à son feu mari, Wendell Fulton. Ce don vient compléter la collection de volumes recueillis dans le cadre d'un projet qui vise à rendre les transcriptions de sessions antérieures disponibles en format électronique. Le personnel du Bureau du hansard a commencé à travailler au projet, et il est reconnaissant envers la famille Fulton de sa précieuse contribution au projet.

Pendant l'année à venir, le personnel continuera de collaborer à la mise en oeuvre de nouveaux processus et de réaliser de nouveaux gains d'efficacité afin d'améliorer les services qu'offre le Bureau du hansard à l'Assemblée législative.



TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, traductrice en chef

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de trois traductrices autonomes, de deux traductrices intermédiaires et d'une traductrice débutante, en plus d'une terminologue et de la traductrice en chef.

Le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le Feuilleton et Avis, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 57,7 % de la production globale de 2017, comparativement à 62,8 % de la production au cours de l'année précédente. Environ 23 % de cette traduction est vers l'anglais, ce qui constitue une augmentation importante de la traduction du français vers l'anglais par rapport aux années antérieures. Cette hausse est attribuable à la traduction des transcriptions des périodes de questions aux fins de publication, initiative qui a été entreprise en 2017. La charge de travail du bureau qui ne se rapporte pas au hansard totalise 2 384 pages, c'est-à-dire 443 771 mots.

Pour 2017, la traduction du Journal quotidien représente 7,1 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 9 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même. À la fin de la séance printanière de 2016, la responsabilité principale de la production du Feuilleton dans les deux langues officielles a été transférée de Traduction des débats au bureau du greffier, et le personnel de Traduction des débats en assure maintenant la révision pour chaque jour de séance.

Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction des déclarations et des discours pour le compte des parlementaires correspond à 15,9 % de la production globale pour 2017. Durant l'année, 332 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La traduction pour le compte des ministres correspond à 99 % de la production. Plus de 99 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) visent notamment la correspondance et les communiqués. En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.



Pendant l'exercice 2016-2017, le bureau de Traduction des débats prend l'initiative de donner au public plus rapidement accès aux documents fréquemment demandés par l'intermédiaire de l'Assemblée législative et commence à présenter la transcription et la traduction des documents relatifs à la période des questions aux fins d'affichage sur le site Web de l'Assemblée, en fonction du temps et des ressources à sa disposition.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, résumés d'exposé, avis de réunion et autres documents des comités permanents et comités spéciaux de l'Assemblée législative. La traduction pour le compte des comités représente 3,5 % de la production globale pour 2017.

Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à 6 % de la production globale pour 2017.

Ressources humaines

En 2017, le bureau de Traduction des débats organise deux concours afin de pourvoir à des postes vacants. Une ancienne employée est engagée de nouveau comme traductrice principale, et une traductrice débutante est recrutée et entre en fonction en septembre.

Dans le cadre des efforts soutenus que déploie le bureau de Traduction des débats pour améliorer ses processus, un concours public est tenu à l'automne afin de pourvoir au poste de terminologue au sein du bureau. La candidature d'une traductrice à l'interne est retenue. Une période de formation intensive lui a été offerte par les traductrices principales du bureau, ainsi que des séances d'accompagnement avec une traductrice principale à la retraite et la terminologue du Bureau de traduction provincial. L'ajout de ce poste facilite le travail à toutes les étapes de notre processus.

Les membres chevronnées du personnel continuent d'encadrer et de former les traductrices débutantes et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. Diverses membres de l'équipe suivent des cours pour apprendre à utiliser certains programmes informatiques et perfectionner des compétences traductionnelles. Des procédures normalisées concernant tous les aspects du travail de Traduction des débats sont élaborées et mises à jour, et les lignes directrices à l'intention de la clientèle sont mises à jour et distribuées.

Les membres de l'équipe de Traduction des débats continuent de faire preuve d'un grand dévouement afin d'assurer aux parlementaires et à d'autres clients une traduction fidèle et exacte de leurs documents en temps opportun.



Technologies

Traduction des débats continue d'adopter les pratiques exemplaires ayant cours dans l'industrie de la traduction, et, en 2017, l'ajout d'une mémoire de traduction a figuré parmi les initiatives entreprises afin d'accroître l'efficacité et de tirer avantage des progrès technologiques réalisés dans le domaine. Un logiciel d'aide à la traduction est acheté auprès de Trados, et le personnel consacre plusieurs mois à convertir des traductions afin d'alimenter la mémoire de traduction et de créer une base de données terminologique dotée d'un outil qui facilitera la traduction dans l'avenir. Grâce à ce logiciel, il est prévu que le personnel du bureau pourra puiser dans le travail qu'il a accompli pendant de nombreuses années afin d'améliorer son efficacité et de fournir des traductions plus uniformisées, et ce, plus rapidement.

Conclusion

En 2017, 866 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit 135 déclarations, 197 discours, 29 communiqués, 192 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 92 documents pour les comités, 82 motions ou amendements à une motion et 64 Journaux, révise 54 Feuilletons et traduit 23 périodes de questions et plusieurs jours de séance dans le Hansard de 2004-2005. Les nouvelles membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est d'environ 1,66 million de mots, une baisse de 4 % par rapport à 1,72 millions de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,61 million de mots, une baisse de 27 % par rapport à 0,83 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,05 million de mots, contre 0,89 million de mots durant l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,23 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 20,83 années plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 4 mai 2005 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 660 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2004-2005, y compris 25 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2017. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,05 million de mots, contre 0,89 million de mots au cours de l'année précédente, une hausse de 18 %.
- Pendant l'année à l'étude, 57 nouvelles séances ont lieu, tandis que 18 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 39 fascicules, contre une augmentation de 24 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 151 mois (soit 748 jours de séance), contre 143 mois (soit 709 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux se poursuit au cours de l'année. Plus de 55 700 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et la plupart comportent des hyperliens. Le Guide de rédaction parlementaire a aussi été mis à jour.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les traductrices parlementaires de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du chef du tiers parti.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du tiers parti) et doit être utilisé pour le salaire du personnel, le salaire et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du chef du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir au chef du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Le député et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.